



Quartiers en transition, outil d'aide à la conception de quartiers de qualité et durables

- *Guide d'utilisation* (Juin 2024) -

1. Présentation de la démarche quartiers en transition

La démarche quartiers en transition vise à décliner à l'échelle des quartiers les premières orientations de la vision territoriale transfrontalière et les objectifs du plan climat cantonal 2030.

Portée par l'office de l'urbanisme en partenariat avec l'office cantonal de l'environnement, la démarche poursuit les buts suivants :

- ✓ Aider à la conception en proposant des objectifs ambitieux sur toute la ligne de vie d'un projet urbain ;
- ✓ Évaluer un quartier à différents stades de planification et y apporter les adaptations nécessaires ;
- ✓ Assurer la traçabilité des choix qui guident la vie du projet ;
- ✓ Fournir un support de communication et de concertation.

Pour cela et à chacune des étapes d'un projet, la démarche met à disposition des porteurs de projet un outil d'aide à la conception, favorisant les discussions et les pesées d'intérêt dans une optique d'amélioration continue. Elle souhaite impliquer les partenaires dans une démarche ambitieuse de définition du projet.

2. La charte

La charte *quartiers en transition* fixe, le plus en amont possible, le « cap » à suivre et les ambitions de qualité et de durabilité idéales pour les quartiers faisant l'objet d'une planification.

Elle offre une vision transversale et globale du projet, orientée sur les besoins des habitants et habitantes du quartier.

La charte propose trois axes principaux pour les quartiers :

- ✓ **Un quartier identitaire et vivant** pour intégrer le quartier dans son contexte, valoriser ses particularités culturelles, historiques et réunir les conditions cadres pour préserver et renforcer la biodiversité.
- ✓ **Un quartier résilient et écologique** pour préserver les ressources naturelles et limiter l'empreinte écologique du quartier par l'économie de moyens.
- ✓ **Un quartier du vivre ensemble** et du partage pour accueillir toutes les populations et encourager l'appropriation du quartier en créant des conditions propices au vivre ensemble.

Cela se traduit en enjeux de portée stratégique et globale, précisés à travers des objectifs.

Lien vers la charte : <https://www.ge.ch/document/charte-quartiers-transition>

3. L'outil d'évaluation

Associé à la charte, un outil d'évaluation est mis à disposition des porteurs de projet, sous pilotage de l'Etat de Genève, pour permettre aux partenaires d'analyser collectivement leur projet selon les objectifs de la charte.

Cet outil permet de déterminer, pour chaque objectif et selon un nombre limité d'indicateurs (quantitatifs et/ou qualitatifs), si les orientations de projet s'inscrivent dans les ambitions de la charte.

Au-delà de la simple évaluation de projet, les objectifs recherchés par ces évaluations sont multiples :

- ✓ Prendre en considération les objectifs de la charte en amont et sensibiliser les équipes ;
- ✓ Se poser les bonnes questions et améliorer son projet ;
- ✓ Identifier et communiquer les forces et les faiblesses du projet ;
- ✓ Fédérer et favoriser la transversalité ;
- ✓ Favoriser la transparence dans la prise de décision et la pesée des intérêts ;
- ✓ Développer un argumentaire et prendre des décisions de manière fondée avec une vue d'ensemble des impacts du projet ;
- ✓ Favoriser la réflexion et aider à la décision, sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs, dans une vocation pédagogique

4. Méthode d'évaluation

Les évaluations sont menées par les parties prenantes du projet, sous la forme d'une évaluation collective par les membres de la direction de projet (OU, mandataires, Communes, services experts, développeurs). Les évaluations se font à un stade d'avancement du projet sur la base d'arguments et de données de projet qui permettent de justifier le jugement.

L'évaluation s'appuie sur la méthode d'agrégation multicritères appelée Méthode Hermione¹ dont le détail est expliqué en annexe du présent guide (pages 4 et 5). Cette méthode développée à l'EPFL prend en compte aussi bien les aspects qualitatifs que les aspects quantitatifs.

Celle-ci se base sur une hiérarchisation selon 3 niveaux regroupant des éléments de même importance : les enjeux, les objectifs et les indicateurs.

Les seuils sont représentés par un code couleur comportant 4 échelons et une autre possibilité de réponse (non applicable) :

- 4  Exemplaire
- 3  Bon
- 2  Satisfaisant
- 1  Insatisfaisant
-  Non applicable

¹ La méthode Hermione a été développée par la Société Estia (« Hermione Tri, une méthode d'agrégation multicritère qualitative à base de règle », Flouentzou Flouentzos, LESO-PB-EPFL, Lausanne, 2003).

Cette méthode permet d'offrir des résultats synthétiques, tangibles et accessibles à tous. Les cases de couleur permettent de repérer rapidement les éléments qui constituent des points forts ou des points à améliorer voir "bloquants". Les cases oranges sont, quant à elles, éliminatoires

Les résultats de l'évaluation peuvent être synthétisés dans un rapport comprenant les caractéristiques du projet, des graphiques synthétiques de l'évaluation des objectifs, accompagnés des points forts et d'attention du projet, cela dans une optique d'amélioration continue des projets.

Le processus d'évaluation, de par les discussions que cela génèrent autour des objectifs et des choix de projet, apporte autant que le résultat de l'évaluation. Néanmoins, si l'on souhaite faire formellement valider son évaluation, une collaboratrice ou un collaborateur de l'office de l'urbanisme pourra "valider" l'évaluation, au travers d'une consolidation des résultats par la direction de projet ou a minima par les services experts et la commune.

5. Cadre juridique

La charte et son outil d'évaluation ne remplacent pas les outils métiers spécifiques existants dans le domaine de la durabilité et de la qualité des quartiers. L'évaluation d'un projet ne garantit aucunement une validation future du projet par les autorités compétentes.

Ainsi, l'utilisation de la démarche Quartiers en transition n'a aucun caractère légal et se fait sur une base volontaire intervenant en amont des projets.

Le cadre juridique dans lequel s'inscrit une évaluation, quel que soit son statut (en cours d'évaluation, en cours de validation ou validé), est le suivant :

- ✓ L'évaluation n'a pas de portée juridique ;
- ✓ L'évaluation ne crée pas d'exigences supplémentaires contraignantes sur le plan juridique, s'ajoutant à celles minimales résultant des seules exigences légales, qui seules sont obligatoires ;
- ✓ L'évaluation ne se substitue pas à la gouvernance du projet, ni aux procédures inhérentes à la gestion de projet. En particulier, elle ne peut être opposée ni aux préavis des commissions et instances spécialisées portant sur le projet en question, ni à la pesée des intérêts au sens de l'art. 3 OAT que l'autorité de planification doit effectuer dans le cadre de l'adoption du projet ;
- ✓ L'évaluation ou ses résultats ne sont donc pas opposables aux tiers, ni aux autorités d'adoption des diverses planifications et ne peuvent être invoqués valablement dans le cadre de contestations liées à ces instruments ;
- ✓ L'absence d'évaluation ne peut en aucune manière faire obstacle et à l'avancement des planifications envisagées, qui ne sont pas subordonnées à celle-ci.

6. Contact

Pour toute information complémentaire visant la démarche quartiers en transition

Office de l'urbanisme – Etat de Genève

Benjamin VILLARD

Chef de projet

Tél: +41 22 546 00 04

E-mail: benjamin.villard@etat.ge.ch

ANNEXE : PRINCIPE DE LA METHODE HERMIONE

1) FONDEMENTS DE LA METHODE

La méthode d'agrégation multicritères appelée Méthode Hermione² a été développée à l'EPFL et permet de prendre en compte aussi bien les aspects qualitatifs que les aspects quantitatifs.

Cette méthode propose plusieurs qualités, dont sa capacité à offrir des résultats immédiats et tangibles pour tous et de s'affranchir de pondérations entre les critères, difficiles à établir avec précision et pertinence. Elle accorde ainsi la même importance aux aspects quantitatifs et qualitatifs et permet d'éviter les jugements subjectifs.

Pour garantir une analyse intégrée et un diagnostic pertinent de la problématique, cette méthode d'analyse multicritères s'appuie sur trois principes fondamentaux à respecter scrupuleusement lors de la conception de la famille d'indicateurs :

- Exhaustivité : Pour cadrer la réflexion et s'assurer que tous les enjeux soient intégrés, Hermione exige que la structure du problème soit posée de façon correcte et cohérente. La matrice d'analyse est ainsi composée d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui couvrent toutes les phases et les dimensions du projet.
- Non-redondance : Afin d'assurer la validité de la méthode d'analyse, Hermione inclut qu'un indicateur "ne doit pas être pris en compte deux fois avec deux indicateurs qui l'expriment différemment" ³
- Equilibre de l'importance : Hermione exige également une hiérarchisation correcte des indicateurs pour éviter de devoir quantifier leur poids⁴. L'attention portée à ce principe est essentielle car elle est en partie garante de la crédibilité du résultat et de sa pertinence scientifique.

2) LA METHODE D'AGREGATION

La grille se base sur une hiérarchisation selon 3 niveaux regroupant des éléments de même importance : les enjeux, les objectifs et les indicateurs.

Les indicateurs ne sont pas pondérés entre eux. Chaque indicateur sera analysé selon les seuils fixés préalablement.

Les seuils sont représentés par un code couleur comportant 4 échelons et une autre possibilité de réponse (non applicable) :

- 4  Exempleire
- 3  Bon
- 2  Satisfaisant
- 1  Insatisfaisant
-  Non applicable

² La méthode Hermione a été développée par la Société Estia (« Hermione Tri, une méthode d'agrégation multicritère qualitative à base de règle », Flourentzou Flourentzos, LESO-PB-EPFL, Lausanne, 2003).

³ « Méthode d'optimisation en phase de matérialisation : Hermione Projet », Poncin Eric et Flourentzou Flourentzos, Estia SA, Lausanne, Septembre 2003, p. 11

⁴ Ibidem

La moyenne des couleurs attribuées aux indicateurs donne une couleur à l'objectif qui les regroupe et de la même façon la moyenne des couleurs attribuées aux objectifs donne une couleur à l'enjeu qui les regroupe.

L'agrégation des résultats est faite selon l'esprit d'une majorité conditionnelle (principe de Condorcet) :

- Le résultat est **VERT-FONCÉ** si la majorité ($\geq 50\%$) des valeurs sont **VERT-FONCÉES** **ET** sans (0%) **JAUNE** ni **ORANGE**
- Le résultat est **VERT-CLAIR** si plus d'un tiers ($>33\%$) des valeurs sont **VERT-FONCÉES** **ET** sans (0%) **JAUNE** ni **ORANGE**
- Le résultat est **VERT-CLAIR** si la majorité ($\geq 50\%$) des valeurs sont **VERT-FONCÉES** **ET** une minorité des valeurs ($\leq 50\%$) sont **JAUNE** **ET** sans (0%) **ORANGE**
- Le résultat est **VERT-CLAIR** si les valeurs **JAUNES** ne dépasse pas un tiers ($<33\%$) des valeurs **ET** sans (0%) **ORANGE**
- Le résultat est **ORANGE** si les valeurs **ORANGES** dépassent un tiers ($>33\%$) des valeurs
- Le résultat est **JAUNE** dans tous les autres cas

Les couleurs mentionnées ci-dessus correspondent aux seuils suivants :



Un indicateur est noté non applicable lorsque :

- ✓ L'information pour évaluer l'indicateur n'est pas disponible au stade de l'évaluation (exemples : la performance des bâtiments n'est pas encore connue, le choix de proposer un local commun dans le quartier n'a pas encore été retenu). Dans ce cas, il faudra cocher "non applicable" et ne pas consolider l'indicateur.
- ✓ L'information pour évaluer l'indicateur n'est pas à considérer (exemple : la part de rénovation de bâtiment sur un projet où aucun bâtiment est préexistant). Dans ce cas, il faudra cocher "non applicable" et consolider l'indicateur.